

**Initiative française de lutte contre le trafic aérien illicite des ALPC
Intervention du Représentant Permanent français à l'OSCE
Session plénière III : suivi - Prague, 23 mai 2006**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du thème retenu pour le forum économique de 2006, la France a souhaité apporter une contribution concrète, ciblée et qui, par son approche trans-dimensionnelle de la sécurité, s'inscrit clairement dans le mandat de l'OSCE.

Permettez-moi de rappeler ici :

- d'une part les grandes lignes de cette initiative, dont vous trouverez tous les détails dans le **non-papier** que nous avons distribué à l'occasion de ce 14^{ème} Forum économique, et que nous avons évoquée lors de la réunion préparatoire **de Bakou**, en mars 2006 et de **la réunion du FCS du 23 novembre 2005** à Vienne,

- d'autre part la manière dont nous envisageons sa mise en oeuvre, avec le soutien de l'ensemble des pays de l'OSCE, à travers l'adoption à Bruxelles, en décembre 2006, d'un projet de décision ministérielle et, le cas échéant, d'un 9ème guide de bonnes pratiques.

Notre proposition consiste à traiter au sein de notre organisation, à travers une approche multidimensionnelle, la question du **principal vecteur des trafics illicites transfrontaliers** d'ALPC, celui du **transport aérien**.

1. Tout d'abord un constat :

La **stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIème siècle**, adoptée en décembre 2003, met en lumière l'importance du concept multidimensionnel de sécurité commune, globale, coopérative et indivisible de notre Organisation, à même de lui permettre de relever efficacement et concrètement les défis à la sécurité de nos Etats.

Elle souligne également que les trafics illicites, dont celui des ALPC, sont parmi les nouvelles activités criminelles ou terroristes pouvant constituer une menace pour la stabilité et la sécurité, **tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace de l'OSCE**.

Il ressort des **nombreux rapports publiés par l'ONU** au cours des dix dernières années sur les détournements d'embargos, que le principal vecteur de dissémination illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est le transport aérien. Ces trafics sont le fait de **compagnies aériennes privées**, qui opèrent à la fois dans un **champ légal** mais également dans **une zone grise**. Cette dernière est rendue possible par plusieurs facteurs : diversité ou absence des règlements nationaux régissant le transport aérien, capacité inégale des Etats à contrôler leur espace aérien, importance des compagnies pour le développement économique des Etats ne disposant pas d'infrastructures de transport suffisantes, dérégulation... La persistance des crises régionales, tant en Afrique qu'en Europe, démontre, s'il en était encore besoin, l'urgence qui s'attache à juguler ces trafics **en s'attaquant en priorité à leur vecteur**.

Il n'existe pas, en l'état, d'action internationale ou régionale en vue de lutter contre cet aspect spécifique du trafic illicite d'ALPC.

2. Nous pouvons apporter une réponse, sur une base volontaire, à ce fléau

A cet égard, notre Organisation nous fournit un cadre pertinent et un corps de règles éprouvées, permettant d'étudier les voies et moyens de traiter de cette problématique dans une réflexion s'organisant autour des quelques principes simples suivants, qui ont été reconnus par les 55 dans les documents pertinents de l'OSCE sur les ALPC:

- **responsabilité des Etats,**
- **transparence,**
- **coopération entre Etats,**
- **partenariat entre secteur public et secteur privé,**
- **assistance.**

Nous souhaitons aboutir, avec le soutien de tous nos partenaires de l'OSCE, à la mise en place d'une initiative, sur base volontaire. Celle-ci pourrait se traduire par une décision adoptée par les Ministres à Bruxelles. Elle s'articulerait autour d'un **triolet propre à l'OSCE** :

- la première étape serait naturellement consacrée à un **échange d'informations**, entre Etats, sur leurs dispositifs nationaux (législatifs et institutionnels) pouvant déboucher sur des mécanismes de coopération,

- la deuxième étape aurait pour objectif principal de créer un climat de confiance propice à la mise en place d'un **partenariat public/privé** dans ce domaine grâce à un dialogue responsable entre les Etats et l'industrie du transport aérien de marchandises,

- la troisième étape devrait déboucher sur la mise en place de lignes directrices, voire de **guides de meilleures pratiques** dont il nous appartiendrait collectivement de définir les objectifs et le contenu.

* * *

Voilà, Monsieur le président, le projet que nous souhaitons présenter, afin de contribuer concrètement, avec une initiative s'inscrivant au cœur de l'activité de notre organisation, aux travaux de cette conférence consacrée à la sécurité des transports. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'excellent travail réalisé par la présidence belge et par le coordonnateur économique afin de renforcer cette dimension. Je vous remercie pour votre attention et espère que cette initiative pourra recevoir le soutien de tous les partenaires et faire ainsi partie des résultats de la prochaine réunion ministérielle de Bruxelles en décembre 2006.